apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Synthèse

SEPTEMBRE 2015

Atelier Parisien d'Urbanisme – 17, boulevard Morland 75004 Paris – 01 42 76 22 58 – http://www.apur.org

Déchets de proximité et recyclage à Paris : éléments pour un schéma directeur

À lire également

Les déchets occasionnels au sein de la métropole

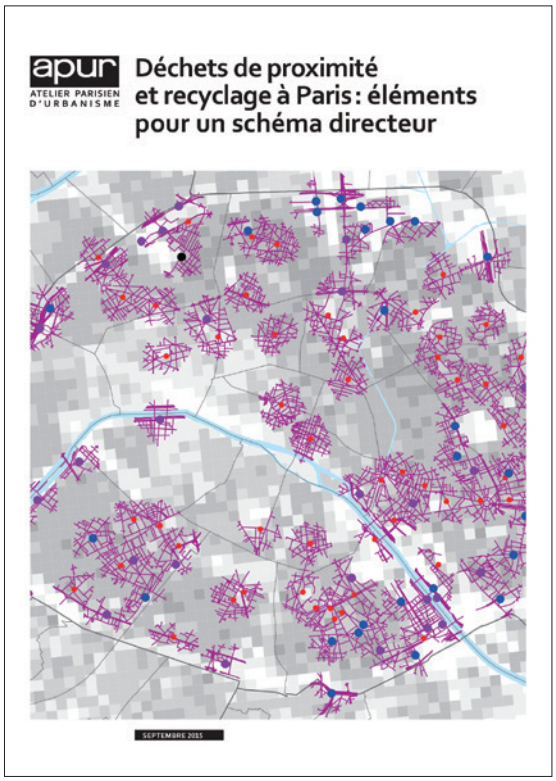

Sommaire de l'étude

Préambule
Introduction

Partie 1
Les déchets occasionnels
1. État des lieux des déchets occasionnels à Paris : une offre de collecte plurielle
2. Propositions pour améliorer le réemploi, le tri et la collecte des déchets occasionnels

Partie 2
Le compostage des déchets organiques
1. État des lieux
2. Propositions de sites où développer le compostage

Conclusion
Annexes

Depuis le début des années 2000, la production de déchets ménagers et assimilés à Paris diminue progressivement, passant de 587 kg/habitant/an en 2000 à 483 en 2014, soit une baisse de 15%. La politique « 3 R » (Réduction, Réemploi et Recyclage des déchets) constitue l'un des leviers principaux pour répondre aux objectifs portés aux différentes échelles : nationale, régionale et communale. Aller vers une trajectoire « zéro déchets », ce vers quoi s'est engagée la Ville de Paris, requiert une évolution des comportements vis-à-vis des déchets mais aussi l'optimisation des différents systèmes de collecte afin d'en favoriser la valorisation.

Les déchets de proximité regroupent les déchets occasionnels et les déchets organiques. Pour les déchets occasionnels, une étude menée par l'Apur (avril 2014) a ainsi pu identifier des pistes d'optimisation. Parmi celles-ci figuraient le développement des infrastructures de collecte, mais aussi l'enrichissement de la gamme d'équipements proposés avec une nouvelle génération d'équipements plus faciles à intégrer dans la ville, plus polyvalents, et plus ouverts sur la ville et les citadins.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la feuille de route de l'adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement et du traitement des déchets. Celle-ci définit clairement les attendus du Schéma Directeur des Déchets de Proximité : territorialiser l'engagement de disposer de 2 à 4 points d'apports volontaires et d'une recyclerie par arrondissement à l'horizon 2020.

Le présent travail, en lien avec la Direction de la propreté et de l'Environnement de la Ville de Paris (DPE), s'attache à identifier les opportunités pour développer les infrastructures de collecte, de réemploi, mais aussi de compostage des bio-déchets.

L'analyse du contenu de la poubelle parisienne montre que la moitié du bac vert est constitué de flux recyclables qui pourraient être valorisés différemment, près de 40% du verre est toujours placé dans les bacs verts près de 40 ans après la mise en place des premières filières de tri dédiées,... Deux éléments découlent de ce constat :

❶ La marge de progression possible du tri demeure très importante dans la poubelle du parisien.

❷ L'amélioration du tri, mais aussi la réduction des déchets et un meilleur réemploi, reposent sur la pédagogie, l'information, et à ce titre, le sujet des déchets occasionnels peut en constituer un vecteur de premier plan, à la double condition d'offrir des équipements qui s'inscrivent dans la proximité et dans le quotidien des citadins.

Partie 1 : Les déchets occasionnels

Les Déchets Occasionnels sont les « Déchets de l'activité domestique des ménages, qui de par leur volume ou leur poids ne peuvent être pris en compte par la collecte des ordures ménagères ». Ils comprennent les flux suivants : déblais et gravats, déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3E), déchets de bois, déchets métalliques, pneumatiques usagés, déchets de textiles usagés, et encombrants. Ils représentent 8 % de la poubelle parisienne, soit 38 kg des 489 kg/hab/an. Aujourd'hui, le dispositif de collecte des déchets occasionnels repose sur 7 Centres de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE ou déchetteries) majoritairement situés en périphérie, 2 espaces propreté, et 1 déchetterie mobile. D'autres systèmes complètent le dispositif comme les conteneurs de textiles, les commerces d'électroménagers (tenus de recueillir les D3E), ou encore les recycleries/ressourceries. Trois nouveaux CVAE sont actuellement projetés (Pantin, Ménilmontant, et Montreuil).

Décliner une typologie en 4 niveaux

La première proposition consiste à diversifier les équipements de sites d'apports en se basant sur une typologie de 4 niveaux :

- Le niveau 1 correspondrait aux CVAE « classiques » qui existent déjà aujourd'hui et qui répondent à la fois aux contraintes de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et aux contraintes fonctionnelles (hauteur libre permettant le recours aux camions bennes), aucun lieu clos ne pouvant être aménagé en sursol de ces équipements.
- Le niveau 2 correspondrait à des CVAE de proximité offrant une capacité de stockage inférieure aux seuils de la réglementation ICPE (100 m^3 et moins d'une tonne de déchets dangereux) mais permettant toujours le recours aux camions bennes et aux caissons. Le fait de ne plus être soumis à la réglementation ICPE autorise l'aménagement du sursol de ces équipements avec des locaux fermés.
- Le niveau 3 correspondrait à des espaces propreté de proximité. De taille plus compacte (50 à 250 m^2), ils ne seraient pas soumis à la réglementation ICPE et seraient équipés de bacs plutôt que de caissons. Ils pourraient être implantés en pied d'immeuble ou dans des kiosques sur l'espace public à l'instar des « points verts » de Barcelone.
- Le niveau 4 correspondrait à des déchèteries mobiles qui compléteraient le dispositif en s'adossant par exemple aux principaux marchés alimentaires parisiens.

Il est également proposé d'associer les équipements fixes avec d'autres services urbains (recyclerie, espace dédié à la réparation, espace logistique de proximité, etc.) afin d'offrir aux habitants un plus large panel de services qui répondrait à un triple objectif : sensibiliser, améliorer le réemploi, et ancrer fortement ces équipements dans le quotidien des habitants. Ces nouveaux équipements constitueraient des « stations de services urbains » de proximité.

Densifier le maillage du territoire de points d'apport volontaire

Différents types de sites ont été analysés (terrains-relais de la DPE, terrains de sport extérieurs, volumes ou espaces inoccupés ou sous-occupés, territoires de projet urbain, sites potentiellement voués à une restructuration, l'espace public, et les emprises portuaires). Cet examen a permis d'en retenir certains qui répondent aux critères de taille, d'accessibilité routière et piétonne, et qui seraient disposés à évoluer pour accueillir ces équipements, sous réserve, bien entendu d'études de faisabilité, et au sein, souvent, de projets d'ensemble incluant en particulier la création de logements.

Aider au développement des recycleries

La ressourcerie/recyclerie est une structure qui gère, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Aujourd'hui Paris dispose d'un nombre restreint de recycleries qui offrent une couverture partielle du territoire parisien. Pour en faciliter le développement, deux pistes sont proposées : envisager systématiquement leur intégration dans tous nouveaux projets de CVAE de niveau 1 (classiques) ou 2 (de proximité) d'une part, et approfondir la piste des locaux commerciaux vacants appartenant à la Ville et aux principaux bailleurs sociaux d'autre part.

Le cas des grands ensembles immobiliers

Les grands ensembles immobiliers pourront faire l'objet d'aménagements spécifiques afin d'offrir des espaces tampons au sein desquels les habitants pourront déposer leurs encombrants, à l'instar de ce qui a été aménagé sur la résidence Chaufournier (19e).

Les sites proposés pour une implantation possible d'équipements de collecte

Equipement existants

- CVAE existant
- Autres équipements existants

Type d'équipement proposé

- Type 1 : CVAE classique
- Type 2 : CVAE de proximité
- Type 3 : espace propreté

Population Insee 2010

- 300 et moins
- de 300 à 500
- de 500 à 1000
- de 1000 à 2000
- plus de 2000

Source : Insee 2010, BDTopo IGN 2013

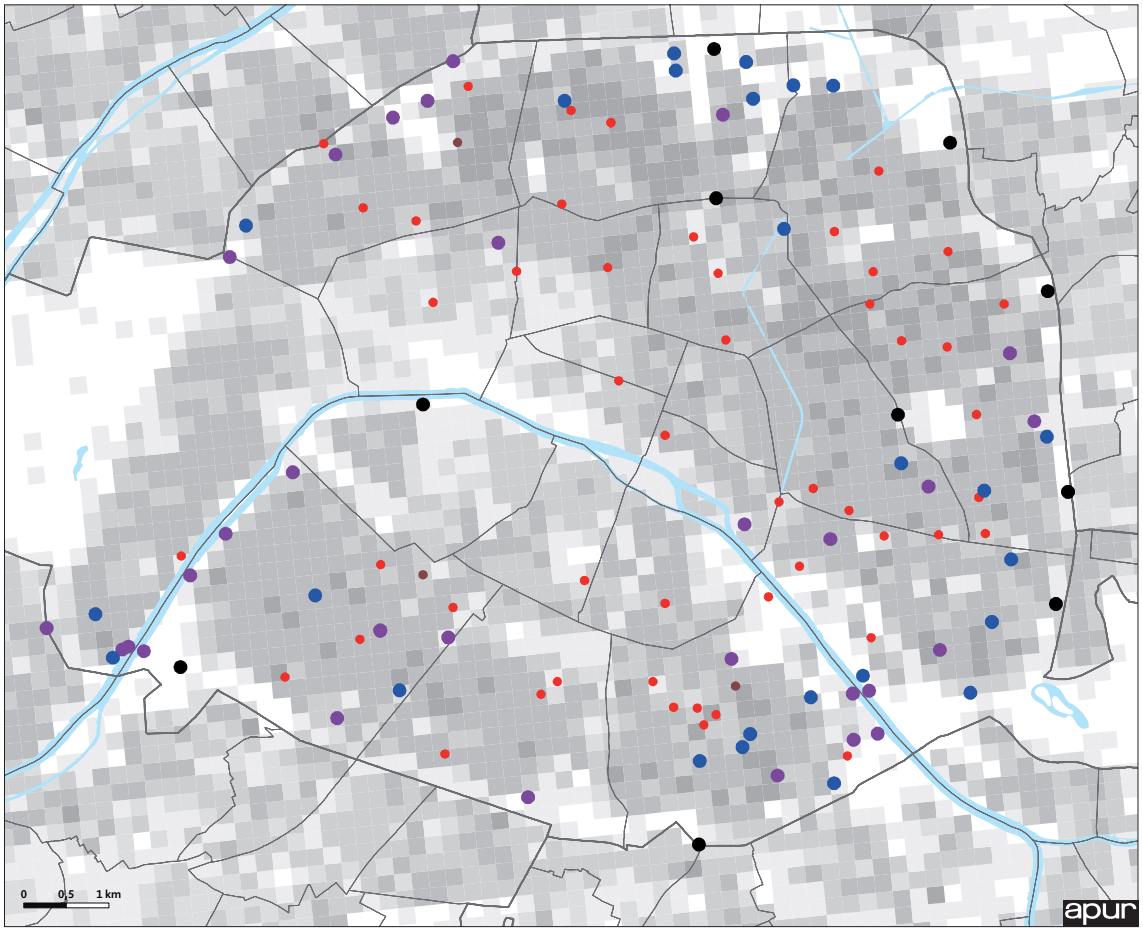

Ressourceries et Recycleries

Equipement existants

- Ressourceries / recycleries
- Desserte réelle à 500 m
- Conteneurs textile
- Relais « Pick Up »

Types 1 et 2 proposés

- Type 1 : CVAE classique
- Type 2 : CVAE de proximité

Sites potentiels

- Locaux vacants (Ville et bailleurs sociaux)

Population Insee 2010

- 300 et moins
- de 300 à 500
- de 500 à 1000
- de 1000 à 2000
- plus de 2000

Source : Insee 2010, BDTopo IGN 2013
DPE 2014

Partie 2 : Le compostage

Le compost, engrais composé d'organismes vivants et de minéraux, est le fruit du recyclage de matières organiques comme les déchets putrescibles (épluchures, coquilles d'œuf, marc de café...) et les déchets verts de jardin (tonte, branchage...). En plus d'apporter tous les éléments nutritifs nécessaires au développement des plantes, il agit directement sur la qualité du sol en améliorant la structure et l'activité biologique. Le compost constitue ainsi une valorisation possible pour les déchets putrescibles, qui ont représenté, en 2013, 13 % des déchets parisiens.

Une opération de compostage collectif en pied d'immeuble a été initiée en 2010 par la Ville de Paris et étendue en 2012 par le lombricompostage collectif. À travers cette opération, la Ville offre aux habitants et à des établissements publics volontaires l'opportunité de composter leurs déchets organiques dans des bacs composteurs ou des lombricomposteurs collectifs installés au sein de leur immeuble ou structure. Le compost produit doit alors être réutilisé localement pour éviter son transport. En février 2015 262 sites étaient équipés de composteurs collectifs.

Afin de faciliter le déploiement du compostage collectif, des cibles potentielles ont été identifiées dans l'habitat privé et dans les structures d'enseignement, à partir de la présence de végétation basse dans les parcelles, présence propice à une valorisation locale du compost. Lorsque l'espace ne permet pas l'installation de poste de compostage collectif, l'implantation de postes de compostage de quartier dans des lieux ouverts aux habitants (jardins publics, espaces ouverts privés mais accessibles comme les enceintes hospitalières, espaces publics) peut constituer une alternative afin que chaque habitant ait la possibilité de recycler ses déchets organiques. Ces lieux potentiels ont également fait l'objet d'une première identification.

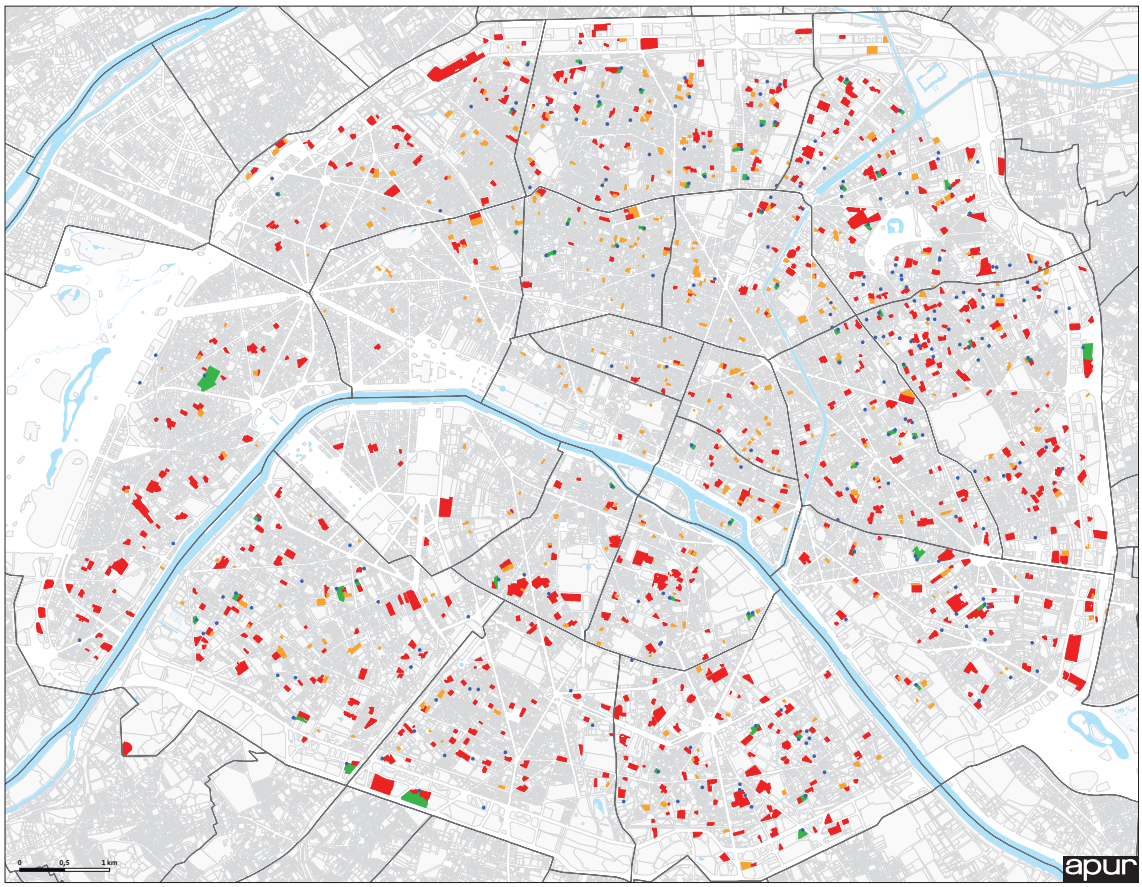

Les écoles et crèches avec présence ou non de lieu de compostage ou de végétation basse

Écoles maternelles, primaires, collèges et lycées, crèches

- Présence de compostage
- Présence de végétation basse, absence de lieu de compostage
- Absence de végétation basse et de lieu de compostage
- Lieux de compostage

Sources : Apur,
Image proche-infrarouge, MNE - MNT - 2012 © InterAtlas

L'Apur, l'Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, la Régie Autonome des Transports Parisiens, l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont et Paris Métropole.

MAIRIE DE PARIS
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
îledeFrance